

## SEANCE DU 2 JUIN 2014

Le deux juin deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, PEYSSON C, MM. BUISSON, TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, PONNET, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Absents : Mme DESSUS (pouvoir à M. PONNET), M. PEYSSON F.

Secrétaire : Mme PEYSSON C.

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 mai est approuvé à l'unanimité.

Prochaines séances du Conseil municipal :

- le 20 juin à 18 H pour la désignation des grands électeurs aux élections sénatoriales - secrétaire de séance : Gérard PONNET
- le 7 juillet (séance mensuelle) – secrétaire de séance : Michèle MARTIN.

Intervention de Jean-Rémy BUISSON et Nicolas TRACHEZ de l'association BADABLEOW qui avaient demandé à intervenir lors du Conseil municipal pour présenter un projet d'animation pour la soirée du 13 août sur le site de la grande salle du Châtelas. Cette soirée avec animation musicale s'adresserait à tout public. Le projet nécessite d'avoir l'aval du Conseil municipal en premier lieu et ensuite les autorisations d'accès au site à obtenir des propriétaires et les autorisations administratives en matière de sécurité. Le Conseil municipal est favorable à ce projet sous réserves des autorisations à obtenir et prescriptions à respecter (accès, sécurité...).

### 1° - Déclaration d'intention d'aliéner

Il est rappelé que par délibération en date du 09 DECEMBRE 2010, le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur la totalité des zones urbaines (Zone U) et d'urbanisation future (Zone AU) du PLU approuvé le 25/08/2010.

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

\* section B n° 662 et B n° 663 sis « Grès et Plan Lara » et appartenant à M. et Mme DOURLET Jean-Marie et Cécile, formulée par la SCP RICARD - JULLIEN (de ETOILE/RHONE).

Le Conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

\* de ne pas user de son droit de préemption.

### 2° - Subvention au Comité du 15 Août.

Il est rappelé que lors du vote du budget primitif en date du 19 mars 2014, une subvention de 2000 € a été votée pour l'organisation de la fête annuelle du 15 AOUT et devait être versée sur le compte de l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux – Comité 15 AOUT.

Suite à une décision du 16 avril 2014, une association dénommée « COMITE DU 15 AOUT » a été créée avec récépissé de la Sous-Préfecture de DIE en date du 19 mai 2014. En conséquence, le Maire propose de verser la subvention de 2000 € à l'association nouvellement créée.

Le Conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, de verser la subvention de 2000 € au « COMITE DU 15 AOUT » en remplacement de « l'Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux – Comité 15 AOUT ».

Le Maire indique que l'article 13 des statuts de l'association « COMITE DU 15 AOUT » prévoit que le Conseil municipal peut désigner 2 membres de droit sans vote délibératif. Les représentants du Conseil municipal seront Jean-Maxime BUISSON et Francis PEYSSON.

### 3° - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 2° classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/06/2014 au 31/05/2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire administrative à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Il devra justifier d'une expérience similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 342 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

#### 4° - Questions Diverses

- Commissions de la CCPD - Le Maire rappelle la possibilité aux conseillers de participer aux 7 commissions communautaires et la nécessité de boucler les inscriptions ce soir.
- CCPD : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La Communauté de Communes et chaque commune doivent désigner un délégué. Patrick CHALAMET représentera la Commune de Bourdeaux.
- Formations aux élus proposées par l'Association des Maires de la Drôme. Le Maire, après avoir présenté le contenu de ces rencontres, incite les nouveaux élus à y participer. Onze élus se proposent.
- La subvention du Conseil Général pour le vidéo projecteur de l'école est refusée (non éligible).
- Commission Déchets de la CCPD : réunion le 17/06 à La Paillette à 18H15. Pour information, le vice-président en charge de la gestion des déchets, Philippe BERRARD, a rencontré récemment les maires des 6 communes rattachées à la CCPD et a évoqué la mise en place d'une brigade verte pour l'entretien des abords des points propres (pendant la période estivale).
- Le marché hebdomadaire sera étendu jusqu'à la Place de la Recluse à partir du 19/06.

---

#### INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

##### Gérard PONNET

- Rappelle l'après-midi « Portes Ouvertes » du vendredi 6 juin à l'Oustalet.

##### Catherine PEYSSON

- Rappelle les journées portes ouvertes des agences d'architecture les 6 et 7 juin auxquelles son cabinet participe.

##### Stéphane PRUNENEC

- Demande si un maître nageur a été recruté. Le Maire répond que la finalisation de l'embauche est en cours.

##### Jean-Maxime BUISSON

- Expose la demande des gérants du snack du Camping du Gap des Tortelles pour l'exploitation du local « Bar » de la piscine et de la terrasse entre 15 H et 18H en juillet et août. Ils s'engagent à réaliser des travaux d'aménagement et de mises aux normes sanitaires en contre-partie de la gratuité de location pour 2 étés. Accord du Conseil. Une convention sera établie.

##### Michèle MARTIN

- Fait un compte-rendu du travail effectué par la commission de réforme des rythmes scolaires et du transfert de responsabilité au SIVOM du Pays de Bourdeaux. Un comité de pilotage a été créé lors d'une réunion le 26/05 en présence des élus du canton, des enseignantes, des parents d'élèves et des associations. Les problèmes de locaux sont évoqués, en particulier l'état du bâtiment de l'ancienne cantine ( nécessité d'un diagnostic).

##### Christian CUEFF

- Indique avoir contacté 2 entreprises pour des jeux de plein air pour des petits enfants.
- S'interroge sur la nécessité d'un éclairage nocturne aussi important dans le village. Un débat s'ouvre sur la possibilité de limiter l'amplitude horaire nocturne et sur la gestion éventuelle de l'entretien de l'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Cette question sera à étudier, avec la prise en compte d'autres exemples alternatifs.
- Jean-Yves ROSSIGNOL, vice-président du SDED, organisera à la rentrée une réunion sur la maîtrise de l'Energie et de l'éclairage public au niveau du TRE de Bourdeaux.

##### Michaël BELLE

- Evoque la nécessité de la création d'un site internet pour la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.